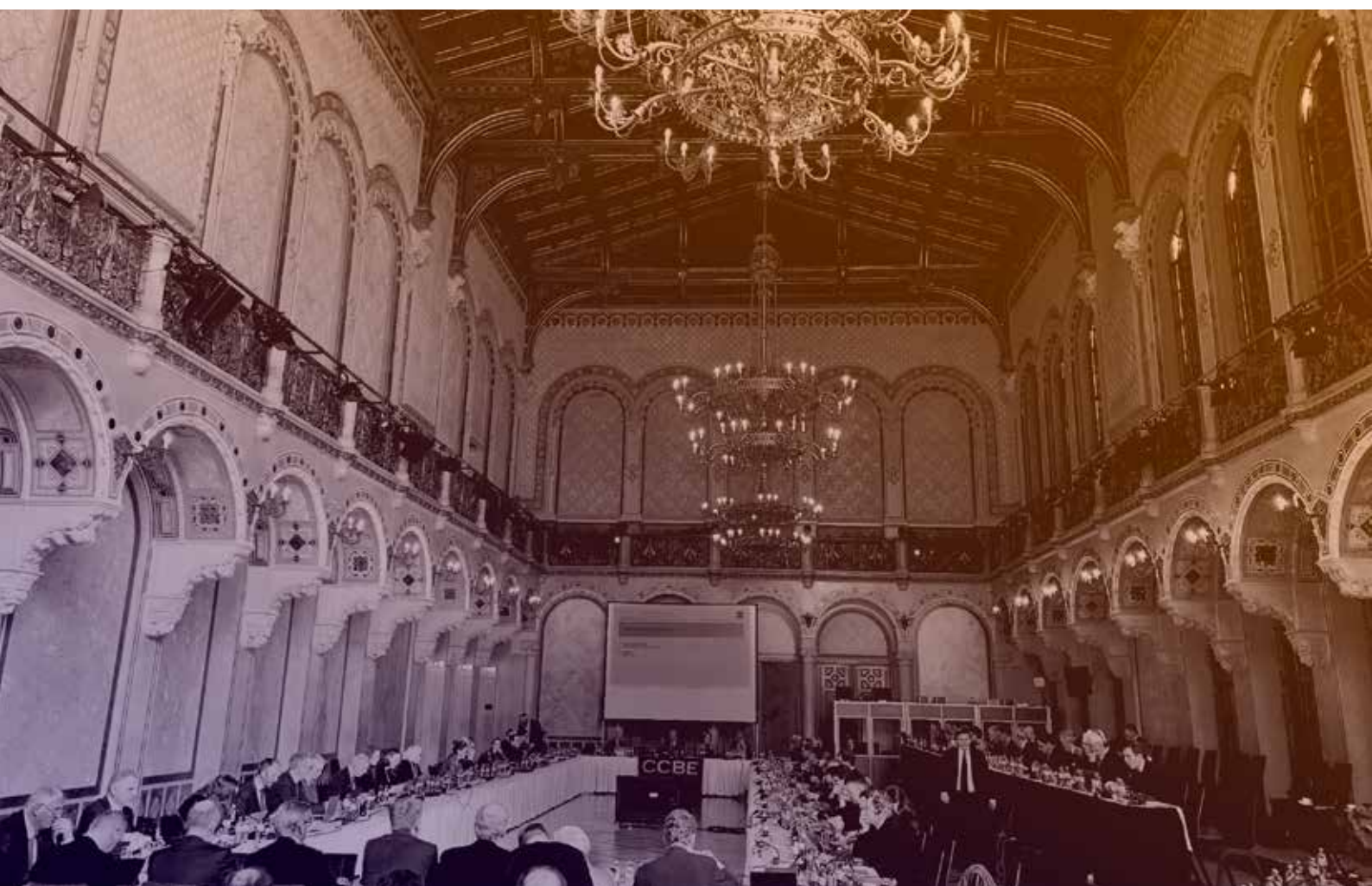


CCBE Info

La lettre d'information des avocats européens

ÉDITION :
janvier – février 2020

#86



SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT	2	ACTIVITÉS DES BARREAUX	12
LE CCBE EN ACTION	4	ÉVÉNEMENTS À VENIR	17
ACTUALITÉS EUROPÉENNES	9		

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Le CCBE célèbre cette année ses soixante ans d'existence. Soixante ans d'un engagement indéfectible pour la justice, le droit et la défense des droits des citoyens.

Depuis sa création en 1960, le CCBE a toujours été le premier à promouvoir les avantages de la profession d'avocat, en exprimant les avis des avocats européens et en défendant les principes juridiques fondamentaux de la démocratie et l'état de droit.

Aujourd'hui, de nouveaux grands défis attendent la profession d'avocat et je les aborderai au cours de mon mandat de président du CCBE. Parmi ces défis figurent le recul de l'état de droit, les menaces envers l'indépendance des barreaux et des avocats, la numérisation accrue, le développement de l'intelligence artificielle et l'avenir de la profession, le Brexit, la proposition de Convention européenne sur la profession d'avocat...

L'action du CCBE s'appuiera sur le renforcement de l'état de droit dans l'UE et la clarification du rôle des avocats dans le maintien de l'état de droit et la défense des droits humains. Le CCBE continuera à soutenir les avocats et les juges dans leur lutte pour préserver l'indépendance du pouvoir judiciaire, comme nous l'avons fait et continuerons à le faire pour la Pologne, la Hongrie, etc.

Le CCBE continuera à lutter contre les ingérences indues dans l'indépendance des barreaux et des avocats. Le CCBE promeut et défend le droit d'accès des personnes à un avocat indépendant ainsi que le droit de l'avocat à exercer librement sa profession, sans ingérence des gouvernements ou des autorités, dans l'intérêt des citoyens.

Le CCBE soutient le souhait de l'UE d'être le plus ardent défenseur de l'état de droit, mais doit veiller à ce que la législation européenne n'ait d'effet involontaire ni sur l'indépendance des acteurs de l'administration de la justice, notamment les avocats, ni sur les droits fondamentaux des individus. En outre, je pense que l'Europe doit parvenir à un équilibre lorsqu'elle envisage de légiférer. Par exemple, en ce qui concerne les mesures prises pour renforcer la sécurité, nous devons veiller à ce que ces mesures soient soigneusement mises en balance avec les garanties procédurales nécessaires

pour les suspects et les personnes poursuivies dans le cadre de procédures pénales.

La numérisation et l'utilisation des nouvelles technologies constituent une opportunité importante et aussi un véritable défi. Les avocats jouant un rôle essentiel pour garantir l'accès à la justice, la défense de l'état de droit et la protection des droits fondamentaux, ils ont un rôle particulier à jouer en ce qui concerne le développement et le déploiement des outils d'intelligence artificielle, notamment dans les domaines où l'accès à la justice et les garanties procédurales sont en jeu. Si de tels outils devaient être mis en œuvre, les avocats devraient être impliqués dans leur conception et, en fin de compte, veiller à ce que leurs normes éthiques ne soient pas involontairement enfreintes. Nous attendons un projet de règlement important relatif à l'intelligence artificielle, la cybersécurité et la protection des données. L'année 2020 marque également le lancement d'un nouveau projet « AI4Lawyers » qui vise à examiner les outils d'intelligence artificielle déjà disponibles pour les avocats et à évaluer les avantages et les inconvénients. L'objectif est de développer une approche pour évaluer d'autres applications de l'intelligence artificielle pour les avocats à l'avenir.

Le CCBE se concentrera de toute évidence sur les conséquences du Brexit sur la pratique transfrontalière des avocats de l'UE au Royaume-Uni et inversement. À cet égard, le CCBE facilitera les discussions entre les barreaux de l'UE pour tenter de parvenir à une approche commune en termes d'accès aux marchés des services juridiques et d'exercice de la profession dans les juridictions respectives de l'UE et du Royaume-Uni.

Au cours de ma présidence, j'ai l'intention d'établir une relation de travail solide avec la nouvelle équipe de la Commission européenne ainsi qu'avec le nouveau Parlement européen afin de promouvoir et de contribuer activement à une meilleure réglementation. Je souhaite également renforcer la coopération du CCBE avec le Conseil de l'Europe, dont le CCBE partage les valeurs fondamentales : la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Je vais également promouvoir au sein du CCBE une pleine égalité des genres pour laquelle l'aide des barreaux membres est nécessaire.

Ranko Pelicarić
Président du CCBE en 2020



COMITÉ PERMANENT DU CCBE À VIENNE

Le CCBE a tenu son comité permanent le 20 février à Vienne, où les principales décisions suivantes ont été prises :

- ▷ **État de droit** : les délégations ont été informées et ont soutenu la décision de la présidence de désigner Attracta O'Regan conseillère en matière d'état de droit du CCBE afin d'assurer la mise en œuvre des objectifs cités dans les statuts du CCBE (à l'article III), de renforcer et d'intensifier les travaux du CCBE sur les questions liées à la défense de l'état de droit et d'assurer le suivi et la contribution coordonnée aux travaux et priorités des institutions et agences de l'UE et des autres parties prenantes concernées. Attracta O'Regan est une experte des questions relatives à l'état de droit. Elle a été conseillère experte pendant plus de douze ans auprès d'ONG internationales de premier plan dans le domaine de l'état de droit et a mis en œuvre de nombreuses initiatives en la matière.
- ▷ **Droit pénal** : le comité permanent a approuvé un guide de référence pour les praticiens de la défense. Ce guide vise à donner un aperçu de la législation, de la jurisprudence et des outils de l'UE afin d'aider les praticiens de la défense avec des références à la législation, à la jurisprudence et à d'autres documents pertinents.
- ▷ **Droit des technologie de l'information** : le comité permanent a approuvé les considérations du CCBE sur les aspects juridiques de l'intelligence artificielle. Dans ce document, le CCBE présente un certain nombre de considérations sur les différents aspects juridiques découlant de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les domaines suivants, qui concernent directement la profession d'avocat : l'intelligence artificielle et les droits humains (en particulier le droit à la vie, le droit à un procès équitable, le droit à la liberté d'expression, le droit à la liberté de réunion et d'association et le

droit à la vie privée et à la protection des données), l'utilisation de l'intelligence artificielle par les tribunaux, l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes de justice pénale, la responsabilité juridiques liées aux applications reposant sur l'intelligence artificielle, ainsi que les effets de l'intelligence artificielle sur la pratique juridique.

- ▷ **Résolution en soutien aux barreaux français** : dans le cadre de la réforme des retraites en cours en France qui met en péril le régime de retraite autonome existant mis en place par la profession ainsi que la situation des avocats plus vulnérables financièrement, une résolution du CCBE a été approuvée pour soutenir les barreaux français. La résolution constate que dans les États membres dans lesquels les avocats bénéficient d'un régime autonome de gestion des pensions, ces derniers sont performants et équilibrés et que les atteintes portées à l'encontre des régimes indépendants de retraite des avocats doivent être condamnées. La résolution condamne également les conséquences de ces réformes sur l'accès au droit et à la justice des citoyens les plus fragiles. La résolution du CCBE est disponible [ici](#).



RENCONTRE AVEC LE COMMISSAIRE À LA JUSTICE



Panagiotis Perakis, James MacGuill, le commissaire européen à la justice, Didier Reynders et Margarete von Galen

Dans le cadre de la Conférence des présidents des barreaux européens, le CCBE a eu une brève réunion avec le commissaire européen à la justice, Didier Reynders. Les vice-présidents Margarete von Galen, James MacGuill et Panagiotis Perakis, accompagnés du secrétaire

général Philip Buisseret, ont demandé au commissaire comment les avocats pourraient être davantage impliqués dans le cycle de révision de l'état de droit lancé cette année par la Commission. Didier Reynders a insisté sur le fait que la révision de l'état de droit a commencé par une réunion avec les points de contact nationaux et qu'un premier rapport sur l'état de droit serait publié en septembre. Les avocats pourraient apporter leur contribution à deux stades : en tant que réseau représentatif de l'espace de justice (l'un des quatre piliers de la révision), et en tant qu'organisation de la société civile dans le cadre du débat plus large qui suivra la publication du rapport. Didier Reynders a également demandé le soutien des réseaux de juges et d'avocats pour rapprocher le débat sur l'état de droit des citoyens. L'état de droit constitue essentiellement une affaire d'élite alors qu'il devrait concerner tout un chacun. La discussion a notamment porté sur l'évolution de la garantie procédurale et de la transparence dans les procédures d'infraction engagées par la Commission.

PARLEMENT EUROPÉEN

Le président du CCBE a été invité à s'exprimer lors d'une audition organisée par le groupe PPE « Les professions libérales en Europe - quels sont les défis à venir ? » le 8 janvier. Le président, s'exprimant au nom des avocats européens, a rappelé l'importance d'être une profession indépendante ainsi que le rôle joué par les avocats dans la défense et la préservation de l'état de droit et des valeurs démocratiques en Europe en insistant sur ce qui suit : « Défendre et renforcer l'indépendance de la profession d'avocat, c'est défendre et renforcer la démocratie en Europe et au-delà ».

En présence du représentant de la Commission européenne, qui a présenté leurs deux principales réalisations de la dernière législature, à savoir l'adoption de la directive relative à un contrôle de proportionnalité et la communication sur les recommandations de réforme pour la réglementation des services professionnels, visant à promouvoir les réformes, conformément au principe de proportionnalité, à un certain nombre de professions réglementées considérées

comme économiquement importantes (dont les avocats), le président du CCBE a souligné qu'une libéralisation excessive des services n'est pas nécessairement bénéfique pour les citoyens et ne signifie pas une meilleure qualité dans le domaine de la justice, faisant valoir que dans de nombreux cas, la réglementation se justifie pour des raisons liées à la bonne administration de la justice et à la protection des consommateurs, ainsi qu'aux règles professionnelles liées spécifiques à la préservation des intérêts du client, à la protection du secret professionnel et à la prévention des conflits d'intérêts. Citant une référence faite par la Commission dans son rapport sur les performances du marché unique, il a souligné qu'un sondage auprès des clients ne permet pas de juger de la qualité des services d'un avocat et que le CCBE émet de grandes réserves quant à l'approche entreprise par la Commission à la suite de la publication d'une étude sur la mesure de la qualité des services juridiques en Pologne, alors que ce pays est également confronté à de sérieux problèmes de respect de l'état de droit.

Enfin, le président a souhaité conclure son intervention par une note d'optimisme sur les défis auxquels la profession d'avocat est confrontée avec l'émergence d'outils et de solutions technologiques dans le domaine juridique. Le président du CCBE estime que si les technologies peuvent permettre d'atteindre une certaine efficacité et efficience, elles ne peuvent pas remplacer l'avocat étant donné que ses services requièrent « de l'intelligence, la capacité de prendre des décisions, des solutions et surtout de la créativité », tout en ajoutant que « l'introduction de toute technologie dans les services juridiques doit se faire avec diligence et sous le contrôle des avocats » afin de servir les intérêts des

citoyens et de limiter les risques, comme le fait actuellement la Commission européenne dans son débat sur l'instauration d'un cadre législatif pour l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Avant l'audition, le président et la première vice-présidente du CCBE ont également eu l'occasion d'échanger avec les deux co-organisateurs, les eurodéputés Andreas Schwab (IMCO) et Axel Voss (JURI), sur les difficultés actuelles auxquelles la profession d'avocat est confrontée, notamment les attaques constantes à l'encontre de l'indépendance des avocats et les règles visant à protéger la confidentialité de la relation avocat-client.

DROITS HUMAINS



► La Journée de l'avocat en danger 2020

Le 24 janvier 2020 a marqué la dixième Journée de l'avocat en danger <http://dayoftheendangeredlawyer.eu/> qui était consacrée cette année à la situation des avocats au Pakistan. Cette journée, créée en 2010, est organisée conjointement par l'Association des avocats démocrates européens (AED-EDL), l'Association européenne des juristes pour la démocratie (EJDH) et la fondation « La journée de l'avocat en danger ».

À cette occasion, le CCBE et d'autres associations d'avocats et barreaux se sont réunis devant l'ambassade du Pakistan à Bruxelles pour soutenir les avocats pakistanais. Des rassemblements similaires ont eu lieu dans d'autres pays du monde. Ce fut également l'occasion de remettre à l'ambassade une [pétition](#), signée conjointement par plusieurs organisations et demandant entre autres que des mesures soient prises pour garantir que les avocats soient libres d'exercer leurs activités professionnelles en toute sécurité, sans crainte de représailles ni d'attaques comme l'exigent les Principes de base relatifs au rôle du barreau des Nations Unies.

Au cours des dernières années, les avocats au Pakistan ont été victimes d'actes de terrorisme de masse, de meurtres, de tentatives de meurtre, d'agressions, de menaces (de mort), de procédures pour outrage, de harcèlement et d'intimidation dans l'exercice de leurs activités professionnelles. Ils ont également été arrêtés, détenus ou torturés et, dans certains cas, les membres de la famille d'avocats assassinés ont également été assassinés.

[Plus d'informations sont disponibles dans le rapport sur la situation des avocats au Pakistan.](#)

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Le 31 janvier 2020, le président de la délégation permanente du CCBE auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (DP Stras), Piers Gardner, et le président du groupe de travail Convention européenne du CCBE, Laurent Pettiti, ont participé au séminaire judiciaire : « La Convention européenne des droits de l'homme : un instrument vivant à 70 ans » à l'occasion de l'ouverture de l'année judiciaire 2020 de la Cour européenne des droits de l'homme.

Linos-Alexandre Sicilianos, président de la Cour, et le juge en chef Clarke se sont adressés aux représentants des plus hautes juridictions des 47 États membres du Conseil de l'Europe et des autorités locales, nationales et internationales, ainsi qu'à de nombreuses personnalités des milieux judiciaires européens.

[Un document de référence sur le séminaire est disponible ici.](#)

TRIBUNAUX EUROPÉENS

Le 27 janvier 2020, des réunions ont eu lieu entre le CCBE et des membres de la Cour de justice, du Tribunal et de la Cour de justice de l'Association européenne de libre-échange (Cour AELE). Ces réunions s'inscrivaient dans la continuité des excellents échanges que le CCBE entretient depuis de nombreuses années avec la Cour de justice, le Tribunal et la Cour AELE. Le CCBE a échangé des points de vue sur un large éventail de questions importantes pour les praticiens devant les tribunaux de l'UE et sur des questions relatives à l'accès à la justice devant les tribunaux de l'UE.



© G. Fessy @ CJUE

AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE



Le 21 février 2020, des représentants de la présidence du CCBE, du comité Droit pénal, du comité Droit des technologies de l'information, du comité Droit des sociétés et du groupe de travail Surveillance ont tenu une réunion avec des représentants de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA). Cette réunion faisait suite aux réunions précédentes en 2017, 2018 et 2019 et a eu lieu comme les années précédentes dans les locaux de la FRA à Vienne. Comme lors des précédentes réunions, les discussions ont été très positives et un échange ouvert a eu lieu sur un large éventail de questions, notamment le droit de procédure pénale, la coopération judiciaire en matière pénale, l'intelligence artificielle et l'utilisation de la Charte des droits fondamentaux par les praticiens du droit.

► **Conférence finale EVIDENCE2e-CODEX/ EXEC les 21 et 22 janvier à Bruxelles :**

Les 21 et 22 janvier 2020 a eu lieu la conférence finale du projet EVIDENCE2e-CODEX intitulée « Digital Cross-Border Cooperation in Criminal Justice Conference ». Cet événement a marqué la fin de ce projet de deux ans, qui visait à créer un instrument juridiquement valable pour échanger des preuves numériques sur l'infrastructure e-CODEX dans le cadre des procédures d'entraide judiciaire et de décision d'enquête européenne. La conférence a rassemblé 24 États membres, le Conseil de l'Union européenne, INTERPOL, EUROPOL, EUROJUST, le RJE, le REFJ, le CEPD et d'autres organes de l'UE, ainsi que la société civile, le milieu universitaire, des organisations de formation et des organisations professionnelles, dont le CCBE.

Le président du Comité Droit des technologies de l'information du CCBE, Jiří Novák, a présenté la manière dont les avocats peuvent demander ou recevoir des preuves électroniques au nom de leurs clients conformément aux procédures d'entraide judiciaire et de décision d'enquête européenne, ainsi que sur les problèmes pratiques rencontrés à cet égard. Simone Cuomo, conseiller juridique senior du CCBE, a présidé la séance intitulée « La justice

pénale dans le cyberspace : les professions juridiques sont-elles prêtes ? » et a ouvert la discussion en exposant les divers défis auxquels les différentes professions juridiques sont confrontées en matière de numérisation de la justice pénale. Le président du groupe de travail Surveillance du CCBE, Iain Mitchell QC, a ensuite exposé les besoins de formation des avocats en matière de collecte, d'échange et d'analyse de preuves électroniques ainsi que les défis auxquels les avocats sont confrontés dans le cadre de la nouvelle législation relative à la collecte de preuves électroniques, tels que la proposition de l'UE relative aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale. Il a fait remarquer la nécessité de veiller à ce que les informations générées dans le cadre de la relation avocat-client ne soient pas divulguées lors du processus visant à faciliter l'accès aux preuves électroniques. Un autre aspect important à respecter est l'égalité des armes entre l'accusation et la défense, qui nécessite un accès égal aux preuves électroniques ainsi qu'une égalité des connaissances entre les professions juridiques en ce qui concerne la collecte, l'échange et l'analyse des preuves électroniques.

[Toutes les présentations faites lors de la conférence sont disponibles ici.](#)

► **Le CCBE exprime de vives inquiétudes concernant l'interception des communications entre Julian Assange et ses avocats**

Dans une lettre soumise au gouvernement du Royaume-Uni le 24 février 2020, le CCBE a exprimé ses profondes inquiétudes concernant les enregistrements illégaux de communication entre Julian Assange et ses avocats. Le CCBE a pris note des preuves substantielles selon lesquelles, alors qu'il résidait à l'ambassade de l'Équateur, Julian Assange était soumis à une surveillance constante par des caméras de sécurité ainsi que des microphones installés secrètement et illégalement. Des conversations entre Julian Assange et ses avocats ont été surveillées. Il s'agit d'une violation manifeste du droit de Julian Assange de maintenir le secret de ses communications et de ses discussions avec ses avocats. Toute utilisation directe ou indirecte de ce matériel dans le cadre d'un procès entraîne inévitablement une violation grave de son droit à un procès équitable.

Dans ce contexte, le CCBE a écrit au gouvernement britannique au vu de la procédure en cours contre Julian Assange devant les tribunaux du Royaume-Uni pour son extradition vers les États-Unis. Le CCBE demande au gouvernement britannique d'obtenir des garanties de la part des États-Unis des garanties qu'en cas d'extradition de Julian Assange aucun matériel obtenu par surveillance illégale de communications relevant du secret professionnel entre Julian Assange et ses avocats ne sera utilisé. Le CCBE attire particulièrement l'attention sur ses [Recommandations](#) sur la protection du secret professionnel dans le cadre des activités de surveillance, qui énoncent un certain nombre de normes qui doivent être respectées afin de garantir que les droits fondamentaux du secret professionnel et du secret professionnel de l'avocat ne soient pas compromis par des pratiques de l'État impliquant l'interception de communications et l'accès aux données des avocats à des fins de surveillance ou de répression.

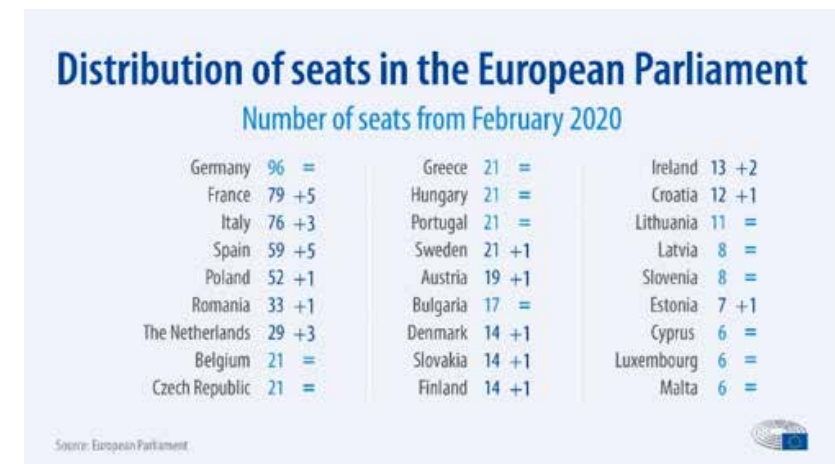
Programme de travail de la Commission européenne pour 2020

La Commission européenne a adopté le 29 janvier 2020 son programme de travail pour 2020 qui vise à exploiter avec succès les possibilités offertes par la transition climatique et numérique. À cet égard, la Commission a réaffirmé sa détermination à mettre en œuvre le pacte vert pour l'Europe et à améliorer les chances des citoyens et des entreprises de l'UE lors de la transformation numérique.

La Commission lancera une conférence sur l'avenir de l'Europe qui amorcera un débat de deux ans afin de définir de nouveaux accords ou modifier les traités sur l'avenir de la démocratie européenne.

Brexit

Plus de trois ans après le référendum, le Royaume-Uni a officiellement quitté l'Union européenne le 31 janvier 2020. Une période de transition, durant laquelle la plupart de la législation de l'Union continuera à s'appliquer au Royaume-Uni, est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. L'UE et le Royaume-Uni espèrent trouver un accord sur leur future relation dans ce délai très bref, l'objectif actuel du Royaume-Uni étant de conclure un accord de libre-échange similaire à celui du Canada. Ce retrait a notamment conduit à une redistribution des sièges au Parlement européen. 27 des 73 sièges du Royaume-Uni ont en effet été redistribués aux États membres en fonction de leur évolution démographique.



Élection du médiateur européen

Emily O'Reilly a été réélue médiatrice européenne par le Parlement européen le 18 décembre 2019. Avec 320 votes en sa faveur, ce mandat fort lui permettra de continuer à enquêter sur les plaintes déposées contre les organes de l'UE pendant les cinq prochaines années. Ce vote fait suite à l'audition publique au cours de laquelle les [eurodéputés ont interrogé les candidats](#) sur les principes clés liés au poste de médiateur européen, tels que l'impartialité, la visibilité et la transparence.

Jurisprudence de l'Union européenne

Dans un [arrêt](#) rendu le 4 février 2020, la Cour de justice de l'Union européenne, réunie en grande chambre, a apporté des précisions sur l'exigence d'indépendance de la représentation par un avocat devant la Cour. Elle a déclaré qu'un contrat d'enseignement entre une partie et son avocat ne porte pas atteinte à l'exigence d'indépendance du représentant en justice devant les juridictions de l'Union.

Les avocats européens à Lesbos (ELIL)

La situation du Centre administratif pour les migrants de Moria à Lesbos s'est considérablement détériorée ces derniers mois. On compte aujourd'hui environ 18 000 migrants vivant dans des conditions extrêmement difficiles (alors que Moria ne peut en accueillir qu'environ 3000). Le nombre d'arrivants a recommencé à augmenter. Parmi eux figure un grand nombre d'enfants non accompagnés.

Les avocats européens à Lesbos (ELIL) sont sur le point d'accueillir un troisième donataire, le Conseil national des barreaux (CNB), qui viendra s'ajouter au CCBE et au DAV (barreau allemand). Le CNB a confirmé le versement d'une généreuse contribution financière de 100 000 euros. La présidente du CNB, Christiane Féral-Schuhl a informé le comité permanent du CCBE le 20 février 2020 que cette contribution ne se limiterait pas aux 100 000 euros versés à ELIL. Le CNB a également créé un fonds de dotation pour collecter des dons auprès de ses clients et des cabinets d'avocats, dans l'objectif de créer un haut comité aux migrations afin de diriger ces dons pour envoyer des avocats soutenir les exilés pour leur permettre un accès au droit.

De plus amples informations sur les activités des avocats européens à Lesbos sont disponibles sur leur site Internet : <https://www.europeanlawyersinlesvos.eu/>

Vous pouvez également les suivre sur leur nouveau compte Twitter : https://twitter.com/ELIL_Greece

Les dons peuvent être effectués via le lien suivant : <https://www.europeanlawyersinlesvos.eu/donate>

Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

La Cour européenne des droits de l'Homme revoit sa décision quant au « renvoi » des migrants :

Le 13 février 2020, la Cour européenne des droits de l'homme a cassé sa précédente décision dans l'affaire N.D. et N.T. c. Espagne (requêtes nos 8675/15 et 8697/15), estimant que l'Espagne n'avait pas violé la Convention en renvoyant au Maroc des migrants qui avaient tenté de franchir les clôtures de l'enclave de Melilla sans décision individuelle d'éloignement. [Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant.](#)

Conseil de l'Europe

État de droit en Pologne :

Le 16 janvier 2020, la Commission de Venise du Conseil de l'Europe a publié un Avis sur les amendements aux lois sur le système judiciaire en Pologne et a souligné que cette dernière réforme compromettrait encore davantage l'indépendance de la justice. Ces amendements restreignent les libertés d'expression et d'association des juges et empêchent les juridictions polonaises d'évaluer si d'autres tribunaux du pays sont « indépendants et impartiaux » aux termes des règles européennes. [Pour plus d'informations, veuillez consulter le lien suivant.](#)

Persécution de l'avocate kazakhstanaise Botagoz Jardemalie :

Le 31 janvier 2020, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) a publié une [déclaration](#) sur la persécution de la société civile au Kazakhstan. Dans cette déclaration, les membres de l'APCE ont déclaré partager l'inquiétude du Conseil des barreaux européens concernant le harcèlement et la persécution de Botagoz Jardemalie, avocate des droits de l'homme et réfugiée politique résidant en Belgique, et juger inacceptable la pratique consistant à utiliser abusivement les instruments d'INTERPOL, d'extradition et d'entraide judiciaire pour la réduire au silence. Cette inquiétude fait directement référence à une [lettre](#) envoyée par le CCBE le 7 novembre 2019 demandant à ce que toute forme d'agression, d'intimidation ou de harcèlement à l'encontre de l'avocate Botagoz Jardemalie cesse immédiatement.

Concours des jeunes avocats

Les 13 et 14 février 2020, l'Académie de droit européen (ERA) a accueilli la deuxième édition du Concours des jeunes avocats en coopération avec le CCBE et le barreau de Varsovie.

Le concours a été cofinancé par le programme Justice de l'Union européenne 2014-2020. Son objectif principal était de réunir des futurs avocats de différents pays européens à un moment où ils suivent leur formation d'accès à la profession pour leur permettre de partager des valeurs communes et d'échanger de nouvelles expériences ainsi que de discuter de nouvelles perspectives dans des domaines d'intérêt commun.



L'équipe gagnante

31 candidats de 17 pays ont été sélectionnés et regroupés en équipes de nationalités différentes. Ils ont été invités à rendre leurs rapports écrits avant de procéder à un exercice de négociation sur le droit des sociétés et une simulation de procès au pénal.

Le concours de cette année a été soutenu par des jurés choisis en conséquence pour garantir un compromis raisonnable en matière d'expertise et de spécialisation juridique. Le CCBE était représenté dans le jury par la présidente du comité Droit des sociétés, Antigoni Alexandropoulou, qui a indiqué que « ce concours est une très bonne occasion pour les jeunes avocats de rencontrer des collègues d'autres juridictions, d'échanger des points de vue sur les différentes pratiques nationales et de faire du réseautage. C'est également une bonne occasion pour eux de mettre à l'épreuve leurs propres compétences en matière de défense et de négociation et d'apprendre de manière ludique comment mettre en pratique ces compétences et leurs connaissances théoriques. C'est sans aucun doute une expérience très intéressante et précieuse pour les jeunes professionnels ».

L'équipe gagnante du concours était composée de trois jeunes avocats : Olivia Vansteelant de Belgique, Anu Vuori de Finlande et Ognyan Yankov de Bulgarie.

La prochaine édition de ce concours aura lieu les 4 et 5 février 2021 (les inscriptions commenceront en avril 2020 sur le site <https://younglawyerscontest.eu/>).

Formation des avocats au droit européen relatif à l'immigration et à l'asile (TRALIM 2)

Le projet TRALIM 2 de la Fondation des avocats européens entre dans sa phase finale avec l'organisation de courtes visites dans des centres d'accueil en Grèce, en Italie et en Espagne. Jusqu'à présent, plus de 500 avocats de six pays différents ont participé aux séminaires TRALIM et TRAUMA, qui ont dispensé respectivement une formation dans les domaines cruciaux du droit de l'immigration et de la protection des enfants migrants non accompagnés.

La visite de centres d'accueil dans les pays du Sud, qui sont des points d'entrée en Europe pour les immigrants et les demandeurs d'asile, est une activité complémentaire du projet TRALIM 2. Elle vise à offrir aux avocats des États membres de l'UE une expérience de première main du fonctionnement du système d'asile en Grèce, en Italie

et en Espagne, de la manière dont les avocats travaillent en pratique avec les réfugiés et les demandeurs d'asile, ainsi que des conditions qui règnent au sein de ces centres d'accueil.

Le premier événement est prévu du 18 au 20 mars 2020 à Athènes et rassemblera des participants d'Espagne, d'Italie, d'Irlande, de Pologne et de France. Il comprendra une conférence sur le système d'asile grec au barreau d'Athènes, une visite du centre d'accueil d'Eleonas, des réunions avec des avocats spécialisés dans les droits humains qui travaillent pour des ONG du domaine de l'immigration et une visite au ministère grec de l'Immigration et de l'asile, au cours de laquelle les participants auront la possibilité de rencontrer et de discuter avec le vice-ministre.

18/03	19/03	20/03
ARRIVAL OF PARTICIPANTS	VISIT TO THE RECEPTION CENTRE IN ELEONAS	VISIT TO THE MINISTRY OF IMMIGRATION AND ASYLUM
MEETING WITH SUPERVISOR AND SHORT LECTURE	MEETINGS WITH HUMAN RIGHTS LAWYERS	FAREWELL NETWORKING LUNCH
NETWORKING DINNER	NETWORKING DINNER	DEPARTURE OF PARTICIPANTS

THE PROJECT IS CO-FUNDED BY THE JUSTICE PROGRAMME OF THE EU

ACTIVITÉS DES BARREAUX

Réception annuelle d'hiver

Le 4 février 2020, les bureaux bruxellois des barreaux autrichien, belge et luxembourgeois, allemand et britannique ont organisé leur réception annuelle d'hiver. Ce fut un honneur d'accueillir le commissaire européen à la justice, Didier Reynders, comme orateur invité

pour l'événement. Le commissaire Reynders a parlé de l'importance de l'état de droit et de la manière dont le nouveau rapport annuel sur l'état de droit contribuera à la détection précoce des problèmes émergents en matière d'état de droit dans tous les États membres de l'UE.

Autriche

Du 20 au 22 février 2020, les présidents de tous les barreaux européens, mais aussi des organisations internationales d'avocats, se sont réunis pour la 48e fois à Vienne dans le cadre de la Conférence des présidents des barreaux européens. Le thème de la conférence de cette année était « démocratie et état de droit : maintenir la pression ». Parmi les intervenants figuraient notamment Didier Reynders, commissaire européen à la justice, Alma Zadić, ministre autrichienne de la justice et Mirosław Wyrzykowski, ancien juge du Tribunal constitutionnel polonais.



Didier Reynders
© Matias Damjanovic – fotoEXPOSE

La Conférence des présidents des barreaux européens, organisée par le barreau autrichien (ÖRAK), est devenue au fil des décennies un forum de dialogue important. À l'époque du « rideau de fer », il s'agissait très souvent de la seule possibilité de contacts et d'échanges entre les avocats des deux côtés du mur. Aujourd'hui, la Conférence des présidents des barreaux européens est la réunion la plus importante des présidents des barreaux des États membres de l'UE et des pays voisins.



La Conférence des présidents des barreaux européens à Vienne
© Matias Damjanovic – fotoEXPOSE

Belgique

Visite royale : Sa Majesté le Roi a rencontré les Ordres bruxellois.

La loi du 4 mai 1984 portant modification du Code judiciaire a organisé la formation de deux Ordres au sein de l'arrondissement de Bruxelles.

Trente-cinq années ont passé, et les avocats bruxellois peuvent se réjouir des relations harmonieuses qui existent entre tous les avocats bruxellois, qui sont tous membres d'un même barreau, que certains osent même appeler le « Brussels Bar ».

Sa Majesté le Roi a bien voulu rehausser de sa présence le 35e anniversaire de la création des deux ordres, ce 5 février 2020 : l'événement a permis une chaleureuse rencontre, dans le cadre sobre du vestiaire des avocats !

C'est dans ce lieu magique que les excellentes relations qui existent entre les deux ordres, leurs bâtonniers et leurs conseils, et d'une manière générale la collaboration permanente entre les avocats francophones et les avocats néerlandophones, notamment à l'occasion des stages « mixtes » ont pu être évoquées, sous l'œil bienveillant des Premières Présidentes et des Procureurs Généraux des hautes juridictions qui siègent au Palais de justice.

Ce rassemblement témoigne de l'adhésion de tous les avocats aux valeurs communes qui fondent notre profession et nous rappelle la force du serment que les avocats flamands et francophones ont tous prêté un jour, ensemble, devant la même Cour d'appel.

Lors de sa réception du nouvel an, l'Ordre des avocats flamands (OVB) a attiré l'attention sur l'importance de l'état de droit en mettant en avant quatre avocats des droits humains poursuivis : Nasrin Sothoudeh (Iran), Jiang Tianyong (Chine), Mahienour El-Massry (Égypte) et Lê Quốc Quân (Vietnam).

Le 18 février, le barreau flamand a accueilli une délégation importante de la commission de la justice de la Chambre des représentants de Belgique pour proposer et discuter d'un certain nombre de questions importantes ayant des effets sur la profession d'avocat.



Estonie

Une session d'examen a eu lieu en janvier et février au sein du barreau estonien. Le 12 février, le barreau estonien a donc accueilli de nouveaux membres en son sein. 18

avocats et 12 clercs d'avocats ont reçu leur certificat d'avocat au cours d'une cérémonie festive qui s'est tenue à la cour d'appel de Tallinn.

France

Depuis plusieurs mois, l'ensemble des barreaux français manifestent leur opposition à l'intégration des avocats dans le régime universel des retraites.

La principale interrogation de la profession est fort simple : pourquoi vouloir inclure les régimes autonomes des professions libérales dans cette réforme certainement nécessaire des régimes salariés ?

Le bilan de cette réforme s'annonce en effet catastrophique, tant pour les cabinets les plus fragiles économiquement - le doublement des cotisations retraite faisant perdre aux avocats concernés environ 1,5 mois de revenu net - que pour les droits à pension qui ne seront plus financés et qui seront donc, d'une façon ou d'une autre, revus à la baisse.

Le gouvernement français n'a toujours pas répondu aux demandes des avocats pour mettre fin à ce mouvement préjudiciable aux citoyens et n'apporte, encore à ce jour, aucune solution aux inquiétudes et à la légitime colère des avocats, qui n'ont cessé d'appeler au maintien de leur régime autonome.

Cette crise est sans précédent dans l'histoire de la profession d'avocat en France.



La mobilisation des avocats n'est pas près de faiblir tant ils se sentent floués par cette réforme.

Ce grand malaise s'étend désormais aux magistrats, aux greffiers et aux fonctionnaires de la justice.

Une journée justice commune à l'ensemble des professions judiciaires sera organisée le 12 mai prochain.

Italie

2020 – Année de l'avocat en danger dans le monde

Le Consiglio Nazionale Forense (CNF) a décidé de proclamer 2020 « Année de l'avocat en danger dans le monde ». Par cette décision prise à l'unanimité par l'assemblée plénière, le CNF réaffirme son engagement à défendre le libre exercice de la profession d'avocat, et soutiendra des initiatives concrètes (comme la participation à des événements pour soutenir les avocats en danger, les observateurs internationaux dans les procès concernant les avocats en danger, les visites aux avocats en prisons, etc.), aussi à travers la délégation italienne du CCBE et l'Observatoire international des avocats en danger (OIAD).



le Président du CNF, Andrea Mascherin, et le Chef de la Delegation Italienne, Mme Francesca Sorbi

Le CNF et l'ouverture de l'année judiciaire 2020 des tribunaux nationaux

Afin de confirmer l'importance de la collaboration avec les juges pour un bon fonctionnement du secteur judiciaire, le président du CNF, Andrea Mascherin, est intervenu dans la traditionnelle cérémonie d'ouverture de la Cour de Cassation, le 31 janvier, et dans la cérémonie d'ouverture de l'année judiciaire de la Cour des Comptes, le 13 février dernier. Lors de ces événements, le président Mascherin a mis en valeur, entre autres, l'importance de modifier la constitution italienne afin de reconnaître le rôle des avocats dans l'administration de la Justice.

Irlande

#JusticeWeek : Avec ses confrères britanniques, le barreau irlandais a lancé la semaine de la justice. Destinée à un public jeune, la semaine vise à sensibiliser aux questions d'accès à la justice et à l'état de droit. Chaque jour a été consacré à un thème distinct et les participants ont été encouragés à utiliser le hashtag #justiceweek. Parmi les activités organisées par le barreau figuraient :

- ▷ un débat entre les principales facultés de droit sur le thème « Nous estimons que le droit est une politique par d'autres moyens », sous le thème de la défense de la démocratie ;
- ▷ un simulacre de procès entre enfants locaux sur le thème de la protection de la liberté ;
- ▷ du contenu vidéo reposant sur l'entretien de personnes travaillant dans le domaine de la justice, en particulier sur les thèmes de la sauvegarde de la planète et de la lutte pour les droits ;
- ▷ les points forts de certaines de nos initiatives politiques et d'intérêt public, par exemple dans le contexte du droit de la famille et des ressources des tribunaux.



Les thèmes de la semaine reflètent bon nombre des défis communs auxquels sont confrontés les citoyens et les États en Europe et au-delà. Attirer l'attention sur l'importance du droit et des tribunaux pour relever ces défis est, à notre avis, un exercice important et continu.

Le programme annuel « Transition Year Look into Law » a eu lieu en février au sein du barreau irlandais. L'objectif du programme est de montrer de manière pratique le fonctionnement du système juridique, de comprendre le travail des avocats et d'aborder certains sujets juridiques. Cette année, 100 étudiants ont passé la semaine à observer le travail des avocats et à participer à des conférences et des visites, ce qui leur a permis de se familiariser avec la vie au barreau.

Allemagne

Le 24 janvier 2020, le DAV et Amnesty International ont organisé une autre manifestation pour marquer la « Journée de l'avocat en danger ». Stefan von Raumer, président du comité

des droits humains du DAV, a discuté des conditions précaires des confrères en Turquie et en Iran avec Emma Sinclair-Webb de Human Rights Watch et l'avocate iranienne des droits humains Leila Alikarami.

Slovaquie

Le Forum juridique de Bratislava 2020, une importante conférence universitaire internationale organisée par l'Université Comenius de Bratislava, s'est tenu les 6 et 7 février sous les auspices du barreau slovaque. Le thème principal de la conférence était axé sur le rôle des avocats en tant que garants de l'état de droit. Tous les intervenants, venus d'horizons

divers, se sont accordés sur la nécessité d'efforts constants et incessants de la part des avocats pour protéger, promouvoir et agir en faveur d'un état de droit stable. Le président du CCBE, invité spécial de la conférence, a prononcé un discours sur l'intérêt public comme justification du rôle sociétal de l'avocat, de son indépendance et du droit fondamental d'accès à l'avocat.

Suède

Marketing des services juridiques sur les médias sociaux

Cet hiver, les médias suédois ont débattu de la confiance accordée aux avocats. Le débat a été lancé en partie par certaines publications d'avocats sur les médias sociaux afin de promouvoir leurs services. Pour fournir davantage de conseils à ses membres sur cette question, le conseil d'administration du barreau suédois a adopté, le 5 décembre 2019, une déclaration directrice sur la manière dont les avocats peuvent utiliser les médias sociaux pour faire leur propre publicité. Certaines des actions des avocats concernés ont également

été portées devant la commission disciplinaire du barreau suédois qui s'est prononcée sur ces questions le 23 janvier 2020. Les affaires sont disponibles sur le site Internet du barreau suédois.

Sondage auprès des membres

Le barreau suédois enverra un sondage à tous ses membres et associés afin de recueillir leur avis sur la profession d'avocat en Suède et les priorités que devrait fixer le barreau suédois. L'objectif du sondage est de recueillir des informations utiles au travail stratégique en cours du barreau suédois pour l'avenir.

Royaume-Uni

Faculty of Advocates, Écosse

L'Écosse en Europe après le Brexit



La Faculty of Advocates a élu Roddy Dunlop, QC, au poste de vice-doyen, succédant ainsi à Angela Grahame, QC, qui a quitté ses fonctions à l'issue de trois ans et demi de mandat. La Faculty of Advocates organisera le vendredi 20 mars un grand séminaire pour examiner la place de l'Écosse en Europe à la suite du Brexit. Il s'agira principalement de déterminer si et, le cas échéant, dans quelles conditions l'Écosse pourrait devenir un membre indépendant de l'UE. [Vous trouverez plus de détails ici.](#)



Roddy Dunlop, Faculty of Advocates



Law Society of Northern Ireland

Conférence des quatre juridictions de la Law Society of Northern Ireland

Les membres de la présidence, du conseil et du personnel de la Law Society of Northern Ireland ont participé à la conférence sur le droit de la famille des quatre juridictions à Málaga du vendredi 31 janvier 2020 au dimanche 2 février 2020. Le thème général de la conférence était « les 25 ans du droit de la famille ». Sous la direction de juges et de praticiens de renommée internationale issus des différentes juridictions, le programme prévoyait des séances sur les questions épineuses auxquelles sont confrontés les praticiens engagés dans le droit de l'enfance et les recours financiers.



Conférence des quatre juridictions de la Law Society of Northern Ireland

La Law Society of Northern Ireland assiste à une réception au bureau commun de Bruxelles

Le président de la Law Society of Northern Ireland, Rowan White, le directeur général, David Lavery, et le responsable des politiques, Frank Geddis, se sont réunis aux côtés de confrères de diverses juridictions européennes lors d'une réception spéciale organisée à la Law Societies Joint Brussels Office. Les participants ont pu assister à l'intervention de Didier Reynders, commissaire européen à la justice, qui s'est exprimé sur les questions d'état de droit en Europe. Lors de la réception, le président a profité de l'occasion pour féliciter Victoria Kinkaid pour son stage effectué au sein de la Law Societies Joint Brussels Office. Victoria est apprentie chez Fisher and Fisher solicitors.



La Law Society of Northern Ireland assistant à la réception annuelle à Bruxelles

ÉVÉNEMENTS À VENIR

12 MARS 2020

Table ronde du CCBE sur les aspects de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme par les juridictions nationales à Bruxelles - **ANNULÉ**

27 MARS 2020

Comité permanent du CCBE à Bruxelles - **ANNULÉ**

17-18 AVRIL 2020

Conférence de printemps de l'ECBA à Rome

15 MAI 2020

Session plénière du CCBE à Trogir

26 JUIN 2020

Comité permanent du CCBE à Bruxelles